



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2006/18/Rev.2  
17 août 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquantième session

Genève, 7-10 novembre 2006

Point 4 (i) de l'ordre du jour provisoire

**RÉVISION DE LA RÉOLUTION D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE  
(R.E.1)**

Conduite de nuit

Note du secrétariat

Les membres du WP.1 trouveront ci-après le texte de la recommandation concernant la conduite de nuit adopté par le WP.1 lors de sa 49<sup>ème</sup> session, y inclus les modifications adoptées qui apparaissent en gras.

## R.E. 1 – Point concernant la conduite de nuit

### Chapitre 1 Règles générales relatives au comportement dans la circulation

....

#### 1.5 Conduite de nuit

De nuit, non seulement le risque d'accident est considérablement plus élevé que de jour, mais les accidents sont aussi beaucoup plus graves. Environ 35% des blessés et 50% des tués sont victimes d'un accident de nuit, alors que la conduite nocturne ne représente que le tiers environ du trafic général. Sont notamment en cause les conditions de visibilité (capacité visuelle réduite **de manière significative**, contrastes insuffisants, éblouissement provoquant un effet incapacitant de plusieurs secondes sur des yeux fragiles ou fatigués etc.), l'alcool, le stress et la fatigue qui prolongent le temps de réaction, ou encore le manque de formation suffisante pour la conduite nocturne. Tous ces éléments et bien d'autres encore amènent le conducteur à mal interpréter les phénomènes de son environnement routier et, dès lors, à réagir de manière inappropriée.

C'est pourquoi, il devrait être recommandé aux conducteurs de respecter les quelques principes élémentaires ci-après. Bien que certaines de ces recommandations s'appliquent également le jour, celles-ci prennent une acuité encore plus forte la nuit.

- Préparer minutieusement son véhicule (notamment vérifier **les feux et s'assurer qu'ils sont propres**) ainsi que son trajet;
- Prendre le volant en étant reposé;
- Limiter sa vitesse même en cas de faible trafic;
- Ne **pas fixer son regard** en direction des feux des véhicules que l'on croise;
- S'arrêter au moins toutes les deux heures et impérativement dès les premiers signes de fatigue (tête lourde, picotements dans les yeux, besoin de changer fréquemment de position, nuque raide, bâillements répétés, difficultés de maintenir une trajectoire, manque d'attention au trafic et à la signalisation, périodes d'absence, etc. );
- Pour les usagers de 2 roues, porter des vêtements comportant des matériaux rétro-réfléchissants (gilets, flash-semelles, brassards, etc.).

De leur côté, les autorités devraient:

- Intensifier l'information sur les risques d'accidents de nuit;
- Mener des campagnes pour sensibiliser davantage les piétons et les usagers de 2 roues, en particulier les cyclistes, sur l'impérieuse nécessité d'être reconnus la nuit par les autres usagers, via l'utilisation **des systèmes d'éclairage existants sur les deux roues ainsi que** de matériaux rétro-réfléchissants (gilets, flash-semelles, brassards, etc.);
- Améliorer le système de formation des conducteurs et d'examen du permis de conduire de manière à mieux leur apprendre **les particularités de la conduite de nuit comme par exemple** les techniques spéciales du regard [...];
- Intensifier les contrôles de police;
- Améliorer le guidage optique de nuit, hors localités, notamment par une mise en évidence du tracé des virages grâce à une meilleure signalisation horizontale et verticale, à de plus grands catadioptres sur les balises en bordure de route, etc.;

- Améliorer d'une manière générale le marquage au sol, les panneaux indicateurs de direction, la signalisation verticale, etc. **en utilisant des matériaux rétro réfléchissants ou fluorescents;** .
- Examiner l'éclairage public, en particulier aux endroits où la concentration des informations est importante, notamment dans le trafic urbain ainsi qu'aux endroits où les automobilistes, **les conducteurs de deux-roues** et les piétons utilisent la même aire de circulation.

.....

-----